

## Ensemble ou séparément : l'Argentine, le Brésil et l'ALENA

---

commerciale<sup>23</sup>. La réglementation des prix, qui a longtemps constitué un moyen de lutter contre l'inflation, demeure l'outil privilégié dans certaines circonstances<sup>24</sup>.

L'Argentine encourage l'investissement étranger dans presque tous les secteurs de son économie, et elle n'impose ni restrictions ni prescriptions de résultats aux investisseurs étrangers<sup>25</sup>. Ceux-ci sont libres d'acheter et de vendre des devises sur le marché local et ne paient pas d'impôts sur les dividendes ni sur les profits<sup>26</sup>.

Tout comme l'Argentine, le Brésil a longtemps nourri une certaine méfiance à l'endroit des investisseurs étrangers. Mais contrairement à son voisin, il continue d'imposer d'importantes restrictions et conditions aux investisseurs étrangers en dépit de récents efforts de libéralisation. Dans certains secteurs, la participation étrangère au capital-actions demeure limitée et certaines prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux subsistent, tout comme les liens entre l'accès à certains stimulants et les résultats à l'exportation<sup>27</sup>. Le gouvernement conserve le pouvoir d'interdire le rapatriement des profits advenant une chute des réserves internationales, et d'imposer les investissements étrangers s'il juge que ces investissements exercent une pression inflationniste « induite »<sup>28</sup>.

Depuis les années 1980, l'Argentine et le Brésil ont tous deux fait des progrès considérables en vue de libéraliser leurs échanges, à la fois en réduisant leurs tarifs et en éliminant certaines barrières non tarifaires<sup>29</sup>. L'accord portant création du MERCOSUR représente évidemment l'élément principal de la politique commerciale du

---

<sup>23</sup> Investing, Licensing and Trading Conditions Abroad, Brazil, The Economist Intelligence Unit, janvier 1995, p. 6.

<sup>24</sup> Département d'État des États-Unis, Economic Policy and Trade Practices: Brazil, 19 juillet 1994. (CD-Rom de la National Trade Data Bank)

<sup>25</sup> "Foreign-investment regulations", Business Latin America, 13 mars 1995, p. 4.

<sup>26</sup> Département d'État des États-Unis, Economic Policy and Trade Practices: Argentina, 19 juillet 1994 (CD-Rom de la National Trade Data Bank); "Foreign Investment Regulations", Business Latin America, 13 mars 1995, p. 5.

<sup>27</sup> Département d'État des États-Unis, Economic Policy and Trade Practices: Brazil, 19 juillet 1994. (CD-Rom de la National Trade Data Bank)

<sup>28</sup> Patricia Saldanha, "Brazil Won't Use Tax Mechanism on Foreign Investment Right Away", Journal of Commerce, 8 mars 1994, p. 4A.

<sup>29</sup> Voir le chapitre 1 de Progrès de la réforme structurelle, OCDE, Paris, 1992.